



	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>2a - Palais des Sports - Salle Honneur</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :			
Forfait 3 heures	255 €	260 €	1,96
Forfait journée	410 €	415 €	1,22
Classe 4 :			
Forfait journée	410 €	415 €	1,22
Classe 5 :			
Forfait 5 heures	3 550 €	3 600 €	1,41
Forfait journée	7 100 €	7 200 €	1,41
<b>2b - Palais des Sports - Salle de convivialité RdC</b>			
Classes 1, 2 et 3 en continuité ou accompagnement d'une manifestation sportive :	Gratuité	Gratuité	
Classes 2 et 3 (hors accompagnem. d'une manifestation sportive) :			
Forfait 5 heures en journée ou soirée (jusqu'à 1 heure)	610 €	620 €	1,64
Forfait journée (soirée comprise jusqu'à 1 heure)	915 €	930 €	1,64
Classe 4 dans la limite de 3 manifestations maximum / an sur toutes les salles (au-delà application tarif de classe 5) :	Gratuité	Gratuité	
Classe 5 :			
Forfait 5 heures en journée ou soirée (jusqu'à 1 heure)	610 €	620 €	1,64
Forfait journée (soirée comprise jusqu'à 1 h)	915 €	930 €	1,64
<b>2c - Palais des Sports - Salle de convivialité - 1<sup>er</sup> étage</b>			
Classes 1, 2 et 3 en continuité ou accompagnement d'une manifestation sportive	Gratuité	Gratuité	
Classes 2 et 3 (hors accompagnement d'une manifestation sportive) :			
Forfait 5 heures en journée ou soirée (jusqu'à 1 heure)	100 €	102 €	2,00
Forfait journée (soirée comprise jusqu'à 1 heure)	170 €	175 €	2,94
Classe 4 dans la limite de 3 manifestations maximum / an sur toutes les salles (au-delà application tarif de classe 5) :	Gratuité	Gratuité	
Classe 5 :			
Forfait ½ journée ou soirée (jusqu'à 1 heure)	305 €	310 €	1,64
Forfait journée (soirée comprise)	510 €	520 €	1,96
<b>3 - Gymnases</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :			
Gymnase Type A et salle spécialisée - Redevance horaire	17,50 €	17,80 €	1,71
Gymnase Type A et salle spécialisée - Forfait journée	152 €	155 €	1,97
Gymnase Type B et C - Redevance horaire	34,50 €	35 €	1,45
Gymnase Type B et C - Forfait journée	305 €	310 €	1,64

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
Classe 3 : redevance horaire			
Gymnase Type A et salle spécialisée	5,20 €	5,30 €	1,92
Gymnase Type B et C	10,40 €	10,60 €	1,92
Classe 4 :			
Forfait 3 heures			
Gymnase Type A et salle spécialisée		40 €	Nouveau
Gymnase Type B et C		80 €	Nouveau
Forfait journée			
Gymnase Type A et salle spécialisée	100 €	102 €	2,00
Gymnase Type B et C	200 €	204 €	2,00
Classe 5 :			
Forfait 3 heures			
Gymnase Type A et salle spécialisée		200 €	Nouveau
Gymnase Type B et C		400 €	Nouveau
Forfait journée			
Gymnase Type A et salle spécialisée	505 €	515 €	1,98
Gymnase Type B et C	1 010 €	1 030 €	1,98
<b>4a - Terrains engazonnés</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :			
Forfait horaire	55 €	56 €	1,82
Classe 3 :			
Forfait horaire terrain	7,30 €	7,40 €	1,37
Forfait horaire ½ terrain	3,65 €	3,70 €	1,37
Classes 4 et 5 :			
Forfait 3 heures		350 €	Nouveau
Forfait journée	1 010 €	1 030 €	1,98
<b>4b - Terrains stabilisés / schistes</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :			
Forfait horaire	13,80 €	14 €	1,45
Classe 3 :			
Forfait horaire terrain	7,30 €	7,40 €	1,37
Forfait horaire ½ terrain	3,65 €	3,70 €	1,37
Classes 4 et 5 :			
Forfait 3 heures		120 €	Nouveau
Forfait terrain journée	305 €	405 €	1,64

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>4c - Terrains synthétiques</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :	Forfait horaire terrain 30 €	30,50 €	1,67
	Forfait horaire ½ terrain 15 €	15,20 €	1,33
Classe 3 :	Forfait horaire terrain 7,30 €	7,40 €	1,37
	Forfait horaire ½ terrain 3,65 €	3,70 €	1,37
Classes 4 et 5 :	Forfait 3 heures	150 €	Nouveau
	Forfait journée 400 €	405 €	1,25
<b>4d - Traçage terrains</b>			
Classe 1 : traçage complet pour les seuls matches officiels (entraînements et matches amicaux → se reporter au tarif «classe 2 à 5») :	Gratuité	Gratuité	
Classe 1 : traçage restreint pour matches amicaux et entraînements	Gratuité	Gratuité	
Classes 2 à 5 (hors rencontres officielles) :			
	Traçage Peinture Grand Terrain 17,50 €	17,80 €	1,71
	Traçage Plâtre Grand Terrain 9,40 €	9,50 €	1,06
	Traçage Foot à 7 et traçage restreint 4,75 €	4,80 €	1,05
<b>5 - Piste et stade d'athlétisme (nouveaux tarifs)</b>			
Classe 1 :	Gratuité	Gratuité	
Classe 2 :	Forfait horaire - Piste 25 €	25,30 €	1,20
Classe 3 :	Forfait horaire - Piste 7,25 €	7,35 €	1,38
Classes 4 et 5 :	Forfait ½ journée - Piste 200 €	202 €	1,00
	Forfait journée - Piste 400 €	405 €	1,25
Classe 4 et 5 (stade athlétisme complet) :	Forfait 5 heures 500 €	505 €	1,00
	Forfait journée 1 000 €	1 010 €	1,00
<b>6 - Salles de réunion (hors Palais des Sports et VIP Léo Lagrange)</b>			
Classe 1	Gratuité	Gratuité	
Classes 2 et 3 en accompagnement d'une manifestation sportive	Gratuité	Gratuité	Nouveau
Classes 2 à 5	Forfait horaire 200 €	25 €	
	Forfait Journée 200 €	204 €	2,00
<b>7 - Ring de boxe</b>			
Location du ring à des associations non bisontines ou collectivités, comités départementaux, ligues			
	Forfait de location 3 jours (déplacement à la charge du preneur) 250 €	255 €	2,00

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>B - Installations Nautiques</b>			
<b>1 - Plage de Chalezeule</b>			
<b>Entrées</b>			
Tarif adulte	2,80 €	2,80 €	0
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	2,00 €	2,00 €	0
<b>Cartes 10 entrées</b>			
Tarif adulte	19,00 €	19,00 €	0
Tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0
<b>Groupes (minimum 10 personnes)</b>			
Tarif adulte	1,90 €	1,90 €	0
Tarif réduit	1,20 €	1,20 €	0
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	
Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	
Bassin - Location horaire	73,00 €	73,00 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	gratuité	gratuité	
<b>2 - Piscine Mallarmé</b>			
<b>Entrées</b>			
Tarif adulte	3,45 €	3,50 €	1,45
Tarif réduit (jeunes -18 ans, étudiants)	2,30 €	2,30 €	0
<b>Cartes 10 entrées</b>			
Tarif Adulte	25,50 €	26,00 €	1,96
Tarif réduit	16,00 €	16,00 €	0
<b>Groupes (minimum 10 personnes)</b>			
Tarif Adulte	2,55 €	2,60 €	1,96
Tarif réduit	1,60 €	1,60 €	0
<b>Cartes trimestrielles</b>			
Septembre-novembre/décembre-février/mars-mai	48,50 €	49,00 €	1,03
Juin-août (valable juillet août à Chalezeule)	34,50 €	34,50 €	0
<b>Scolaires</b>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon (entrée + enseignement)	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée seule)	1,95 €	1,98 €	1,54
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée seule)	2,30 €	2,35 €	2,17
- Élèves des lycées, collèges, universités (entrée seule)	1,95 €	1,98 €	1,54

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
- Ecoles primaires hors Besançon (enseignement 15 élèves maxi la séance)	20,40 €	20,50 €	0,49
<b>Apprentissage de la natation</b> (séance d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
Leçons particulières enfant ou adulte	11,60 €	11,70 €	0,86
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	4,15 €	4,20 €	1,20
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	4,15 €	4,20 €	1,20
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	7,00 €	7,10 €	1,43
Leçons collectives adulte	7,80 €	7,90 €	1,28
<b>Attestation de natation</b>			
Brevet 50 m - 100 m - apnée (individuel) entrée comprise	5,00 €	5,00 €	0
Test Kayak (groupé) entrée comprise			
<b>Aquagym</b>			
Découverte (1 séance)	7,60 €	7,70 €	1,32
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,60 €	6,65 €	0,76
<b>Bassin complet</b> (pour 1 heure)			
Tarif de base	166,00 €	168,00 €	1,20
Tarif réduit	83,00 €	84,00 €	1,20
<b>Lignes d'eau</b> (pour 1 heure)			
Tarif de base	21,20 €	21,40 €	0,94
Tarif réduit	10,60 €	10,70 €	0,94
<b>Compétitions du club local de natation</b> (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
<b>Bébés dauphins</b> (pour 1 heure)	126,00 €	126,00 €	0
<b>Sèche-cheveux</b>	Gratuité	Gratuité	
<b>Bonnet de bain</b>	2,20 €	2,20 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
Habitants des Villes jumelées	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>3 - Piscine La Fayette</b>			
<b>Entrées</b>			
Tarif adulte	4,55 €	4,60 €	1,10
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	3,25 €	3,25 €	0
<b>Carte 10 entrées</b>			
Tarif adulte	36,00 €	36,50 €	1,39
Tarif réduit	23,50 €	23,50 €	0
<b>Cartes trimestrielles</b>			
	98,00 €	98,00 €	0
<b>Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)</b>			
Tarif de base adulte	3,60 €	3,65 €	1,39
Tarif de base enfant	2,35 €	2,35 €	0
<b>Scolaires</b>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon (entrée + enseignement)	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée seule)	1,95 €	1,98 €	1,54
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée seule)	2,30 €	2,35 €	2,17
- Élèves des lycées, collèges, universités (entrée seule)	1,95 €	1,98 €	1,54
- Ecoles primaires hors Besançon (enseignement 15 élèves maxi la séance)	20,40 €	20,50 €	0,49
<b>Apprentissage de la natation (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)</b>			
TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	11,60 €	11,70 €	0,86
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	4,15 €	4,20 €	1,20
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	4,15 €	4,20 €	1,20
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	7,00 €	7,10 €	1,43
Leçons collectives adulte	7,80 €	7,90 €	1,28
<b>Attestation de natation</b>			
Brevet 50 m - 100 m - apnée (individuel) entrée comprise	5,00 €	5,00 €	0
Test Kayak (groupé) entrée comprise			
<b>Aquagym</b>			
Découverte (1 séance)	7,60 €	7,70 €	1,32
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,60 €	6,65 €	0,76

	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>Bassin complet</b> (pour 1 heure)			
Tarif de base	216,00 €	218,00 €	0,93
Tarif réduit	108,00 €	109,00 €	0,93
<b>Lignes d'eau</b> (pour 1 heure)			
Tarif de base	39,00 €	39,20 €	0,51
Tarif réduit	19,50 €	19,60 €	0,51
<b>Éveil matinal</b> de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,90 €	2,90 €	0
<b>Compétitions du club local de natation</b> (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
<b>Sèche-cheveux</b>			
<b>Bonnet de bain</b>	2,20 €	2,20 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
Habitants villes jumelées	Gratuité	Gratuité	
<b>C - Patinoire La Fayette</b>			
<b>Entrées</b>			
Tarif adulte	4,55 €	4,60 €	1,10
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	3,25 €	3,25 €	0
<b>Carte 10 entrées</b>			
Tarif adulte	36,00 €	36,50 €	1,39
Tarif réduit	23,50 €	23,50 €	0
<b>Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques</b> (entrée + location) (minimum 10 pers.)	4,48 €	4,48 €	0
<b>Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques</b> (entrée séance patins gratuits) (minimum 10 pers.)	2,35 €	2,35 €	0
<b>Accompagnateurs</b> 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
<b>Location patins</b> (public ou clubs)	2,90 €	2,90 €	0
<b>Location patins</b> (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
<b>Visiteurs adultes</b> ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
<b>1<sup>ère</sup> Glisse enfants (jeudi 18 h 30 - 19 h 30)</b>			
- Tarif unitaire	4,80 €	4,85 €	1,04
<b>1<sup>ère</sup> Glisse adultes (jeudi 18 h 30 - 19 h 30)</b>			
- Tarif unitaire	7,40 €	7,50 €	1,35



	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017	% augm.
<b>Scolaires</b>			
- Elèves des écoles maternelles et primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles maternelles et primaires de la CAGB (entrée + location)	1,75 €	1,76 €	0,57
- Élèves des écoles maternelles et primaires hors CAGB (entrée + location)	2,17 €	2,20 €	1,38
- écoles primaires hors Besançon (enseignement 15 élèves maxi la séance)	20,40 €	20,50 €	0,49
- Élèves des collèges, lycées, université (entrée + location)	2,70 €	2,74 €	1,48
<b>Affûtage</b>	5,00 €	5,00 €	0
<b>Location horaire aux clubs bisontins</b> (en cours de saison) (hors séances publiques)	40,60 €	41 €	0,99
<b>Location journalière pour manifestation exceptionnelle</b> (Spectacle, Holiday on Ice, hockey sur glace...)			
- Journée complète + soirée	3 900,00 €	3 950,00 €	1,28
- Forfait horaire	218,00 €	220,00 €	0,92
<b>Location glace</b> (2 heures) <b>aux comités d'entreprises</b> sauf vacances scolaires	425,00 €	430,00 €	1,18
<b>Location glace</b> (2 séances) <b>aux comités d'entreprises</b> (en séances publiques)	650,00 €	660,00 €	1,54
<b>Location horaire</b> aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	96,00 €	97,00 €	1,04
<b>Location horaire</b> au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	53,50 €	54,00 €	0,93
<b>Location horaire</b> aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début sept.) minimum 10 personnes	4,90 €	4,95 €	1,02
<b>Location mensuelle surfaceuse</b> à privé	1 070,00 €	1 080,00 €	0,93
<b>Location horaire</b> à privé pour stage d'été (juillet-août)	83,00 €	84,00 €	1,20
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
Habitants des villes jumelées		Gratuité	Nouveau
<b>D - Animation sportive municipale</b>			
<b>Stages sportifs</b> pendant les petites vacances scolaires, la séance - Patinage et natation			
- Bisontins	3,55 €	3,57 €	0,56
- Habitants de la CAGB	4,75 €	4,80 €	1,05
- Hors CAGB	7,10 €	7,20 €	1,41

## Rémunération des Maîtres Nageurs

La Ville de Besançon organise des leçons de natation destinées à un public d'enfants ou d'adultes.

Ces leçons sont assurées en partie par les MNS de la Ville en dehors de leur temps de travail hebdomadaire. Ceci constitue pour eux un second emploi au sein de la collectivité. Les autres animateurs sont des agents titulaires du Brevet d'Etat des Sports Aquatiques et Nautiques recrutés spécifiquement pour cette activité.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces agents dans le cadre des leçons de natation comme suit :

- leçon collective enfant : 2,80 €
- leçon collective adulte : 4,00 €
- leçon individuelle : 7,50 €
- Brevet natation : 2,00 €.

## II - Vie des Quartiers

### 1 - Activités dans les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Planoise et Grette/Butte et Espace associatif et d'animation des Bains-Douches

Le maintien de la cohésion sociale constitue une des missions phares des Maisons de quartier. A ce titre leur offre de services s'appuie sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux droits et aux savoirs du plus grand nombre.

Ces structures proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que des animations de plein air, pour un public enfants, jeunes et adultes.

L'acquisition de la Carte Vie des quartiers est nécessaire pour participer à ces activités. Sauf exception, une participation financière est demandée pour chaque activité.

Cette démarche ne s'impose pas pour l'offre d'animation déclinée dans le cadre des animations de plein air, événements festifs ou de certaines offres culturelles comme les expositions dont l'accès est libre et gratuit.

#### 1.1 - Détermination du quotient familial

Le Quotient Familial (QF) des familles allocataires est déterminé par la Caisse d'Allocations familiales du Doubs (CAFPRO). Concernant les familles non allocataires, le Quotient Familial sera calculé à l'aide du tableau annexé à la présente délibération (annexe 1).

A noter, que les quatre premiers QF permettent de bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole du Doubs (MSA). Ces quotients familiaux sont calculés comme suit :

- **QF 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient  $\leq$  à 450 € par mois)
- **QF 2** (quotient  $>$  450 et  $\leq$  530 € par mois)
- **QF 3** (quotient  $>$  530 et  $\leq$  à 640 € par mois)
- **QF 4** (quotient  $>$  à 640 € et  $\leq$  775 € par mois)
- **QF 5** (quotient  $>$  775 et  $\leq$  900 € par mois)
- **QF 6** (quotient  $>$  900 et  $\leq$  1 200 € par mois)
- **QF 7** (quotient  $>$  1 200 et  $\leq$  2 062 € par mois)
- **QF 8** (quotient  $>$  2 062 € par mois)

**Usagers résidant dans des communes hors CAGB :**

Pour les activités de loisirs (hors Accueils de Loisirs), une majoration de 50 % est appliquée sur le tarif normal en fonction des quotients familiaux.

**1.2 - Carte Vie des quartiers**

Elle est délivrée indifféremment dans les Maisons de Quartier de Planoise, Montrapon/ Fontaine Ecu, Grette Butte et à l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches. Avec cette carte, tous les membres du foyer fiscal (parents et enfants exclusivement) ont accès à l'ensemble des activités gratuites et payantes proposées par ces quatre structures. Elle est également exigée pour les personnes qui participent à des activités régulières proposées par des partenaires bénéficiant de locaux mis à disposition à titre gratuit par la structure. Cette carte est valable du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et doit être réglée lors de sa délivrance et n'est pas remboursable.

**Tarifs :****Besançon et Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)**

- Plein tarif : personne seule, couple et / ou parent isolé quel que soit le nombre d'enfants à charge fiscale : 8 €
- Tarif réduit : personne seule, couple et / ou parent isolé quel que soit le nombre d'enfants à charge fiscale dont le chef de famille est bénéficiaire des minima sociaux\* ou titulaire de la Carte Avantages jeunes : 4 €

**Hors Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

- 16 €

\* *Définition des minima sociaux au 1<sup>er</sup> juin 2016 :*

- RSA socle et RSA socle majoré,
- Allocation de solidarité spécifique au titre du chômage (ASS)
- Allocation transitoire d'attente (ATA)
- Allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
- Allocation pour adultes handicapés (AAH)
- Allocation veuvage (AV)
- Prime transitoire de solidarité PTS
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Le demandeur devra fournir un justificatif de ces différents revenus, assurant qu'il en est bien bénéficiaire au moment de son inscription.

Pour les usagers suivis par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) et ne pouvant justifier de ce fait de leur niveau de revenu, le tarif réduit sera appliqué.

**1.3 - Tarification saison 2016/2017 (du 1/07/2016 au 30/06/2017)****a) Inscriptions et facturation**

L'inscription est acquise dès lors que le demandeur a fourni tous les justificatifs nécessaires :

- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- numéro d'allocataire CAF quelle que soit l'activité ou l'âge du demandeur
- pour les non allocataires CAF, le dernier avis d'imposition (2014 minimum) ou notification d'attribution des minima sociaux.

Lors d'une inscription définitive à une activité régulière et payante, l'utilisateur s'engage à poursuivre cette dernière jusqu'à son terme (annuel ou trimestriel selon le type d'activité). En cas d'impossibilité pour l'utilisateur de pratiquer l'activité jusqu'à son terme, ce dernier ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de cette dernière sauf en cas de changement de situation motivé et accompagné de justificatif (emploi, santé, déménagement...). Un courrier devra être alors adressé au directeur de la structure, accompagné de justificatif. Tout trimestre commencé reste dû.

Certaines activités peuvent être limitées à un trimestre, afin de permettre une plus grande rotation du public. Pour la même raison et pour certaines activités annuelles, le nombre de séances mensuelles autorisées par usager peut être limité.

Afin de réguler les listes d'attente, il est proposé de permettre à l'organisateur de limiter les inscriptions à une seule activité par enfant ou adulte. Dans ce cas, une deuxième inscription pourra s'envisager, sur liste d'attente uniquement.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, la facturation du trimestre ou des trimestres correspondants ne sera pas établie ou sera annulée.

A l'inverse, une personne intégrant l'activité en cours d'année se verra facturer : après le 31 décembre 2016 : deux trimestres, après le 31 mars 2017 : un trimestre.

**b) Activités de loisirs de la saison 2016/2017 (du 1/07/2016 au 30/06/2017)****Nécessitent la Carte de Vie des Quartiers**

		Cotisation trimestrielle		
		Pour 1 h / semaine	Pour 1 h 30 / semaine	Pour 2 h / semaine
<b>Tarif réduit</b>	moins de 18 ans minima sociaux - CADA	8,00 €	9,00 €	10,00 €
<b>QF 1</b>	Quotient inférieur à 450	9,00 €	13,50 €	18,00 €
<b>QF 2</b>	Quotient supérieur à 450 et inférieur ou égal à 530	20,00 €	30,00 €	40,00 €
<b>QF 3</b>	Quotient supérieur à 531 et inférieur ou égal 640	22,00 €	33,00 €	44,00 €
<b>QF 4</b>	Quotient supérieur à 641 et inférieur ou égal à 775	24,00 €	36,00 €	48,00 €
<b>QF 5</b>	Quotient supérieur à 776 et inférieur ou égal à 900	28,00 €	42,00 €	56,00 €
<b>QF 6</b>	Quotient supérieur à 901 et inférieur ou égal à 1 200	36,00 €	54,00 €	72,00 €
<b>QF 7</b>	Quotient supérieur à 1 201 et inférieur ou égal à 2 062	45,00 €	67,50 €	90,00 €
<b>QF 8</b>	Quotient supérieur à 2 062	60,00 €	90,00 €	120,00 €

**c) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Tarification selon le quotient familial de la famille.**

Dans le cadre des activités Accueil de Loisirs, il est proposé de poursuivre et d'achever le rapprochement de la tarification municipale de celle pratiquée par les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public

**Nécessite la Carte de Vie des Quartiers****Accueil de loisirs à la journée Vacances**

Aide au Temps Libre - QF CAF de 0 - 775 (pas d'aide au Temps Libre pour un QF CAF > 775)						
	QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	CAGB hors Besançon	Hors CAGB
avec repas	3,20	4,10	5,98	7,23	19,10	20,10
sans repas	1,60	2,30	3,22	3,75	13,56	14,56

<b>Allocataire sans Aide au Temps Libre</b>										
	QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1 200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 > 2 062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB
avec repas	7,20	8,1	9,99	11,25	12,95	13,95	14,95	17,00	19,10	20,10
sans repas	5,10	5,8	6,87	7,44	8,27	9,27	10,27	13,00	13,56	14,56
<b>Non allocataire</b>										
	QF 1 <450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1 200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 > 2 062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB
avec repas	10,20	11,10	13,10	14,10	16,10	17,10	18,10	18,60	19,10	20,10
sans repas	8,10	8,80	9,36	9,83	10,56	11,56	12,56	13,06	13,56	14,56

**Accueil de loisirs Mercredis à partir de 11 h 30 avec repas**

<b>Aide au Temps Libre - QF CAF de 0 - 775</b> <i>(pas d'aide au Temps Libre pour un QF CAF &gt; 775)</i>					
QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF 3 531-640	QF 4 641-775	CAGB hors Besançon	Hors CAGB
2,80	3,59	5,23	6,32	17,73	18,73

<b>Allocataire sans Aide au Temps Libre</b>										
QF 1 <450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1 200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 > 2 062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB	
6,05	6,84	8,58	9,67	11,45	12,45	13,45	15,50	17,73	18,73	
<b>Non allocataire</b>										
QF 1 <450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 > 2 062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB	
9,24	10,02	11,87	12,96	14,73	15,73	16,73	17,25	17,73	18,73	

**Accueil de loisirs Mercredis - Vacances à partir de 13 h 30**

<b>Aide au Temps Libre - QF CAF de 0 - 775 (pas d'aide au Temps Libre pour un QF CAF &gt; 775)</b>					
QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF 3 531-640	QF 4 641-775	CAGB hors Besançon	Hors CAGB
1,1	1,6	2,29	2,66	10,39	11,39

<b>Allocataire sans Aide au Temps Libre</b>									
QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1 200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 >2062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB
3,1	3,6	4,84	5,2	5,83	6,83	7,83	9,25	10,39	11,39
<b>Non allocataire</b>									
QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901 - 1 200	QF 7 1 201 - 2 062	QF8 > 2 062	CAGB hors Besan- çon	Hors CAGB
6,10	6,20	6,55	6,92	7,39	8,39	9,39	9,89	10,39	11,39

**Année scolaire** : inscription avec repas (11 h 30 - 17 h 30/18 h) ou sans repas (13 h 30-17 h 30/18 h). Encaissement à l'inscription

**Vacances scolaires** : inscription à la journée ou à la ½ journée ou à la semaine pour les ALSH proposant un service de restauration ou à la semaine pour les ALSH ne proposant pas de service de restauration. Encaissement à l'inscription

- **Mini-camp intégrés à l'Accueil de Loisirs (3 nuitées maxi)**

En cas d'organisation d'un mini-camp dans le cadre de l'ALSH, il sera facturé aux familles une journée avec repas supplémentaire par nuitée.

- **Déduction des aides de la CAF du Doubs et de la MSA du Doubs**

En 2016, les aides de la CAF du Doubs et de la MSA du Doubs, calculées en fonction du quotient familial de la famille, correspondent à :

- CAF avec repas : 0,50 €/heure
- MSA avec repas : de 4 € à 7 € / jour
- CAF sans repas : 0,50 €/heure
- MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour

Ainsi, les familles pourront bénéficier de ces aides en fonction du nombre d'heures d'inscription (maximum 8 heures par jour pour les aides de la CAF du Doubs) et du forfait proposé par la MSA.

Leurs montants sont révisés chaque 1<sup>er</sup> janvier par la CAF du Doubs et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

**d) Accueil de jeunes (12 - 17 ans)****- Accès aux Accueils de Jeunes :**

La carte Vie des Quartiers est indispensable .Elle permet l'accès aux accueils de jeunes durant les heures d'ouverture, pendant toute la saison. Elle est nécessaire pour accéder aux activités l'été.

**- Sorties :****Sorties à la journée :**

Tarifs identiques à ceux appliqués aux sorties familiales + carte «Vie des Quartiers»

<b>Coût de revient de la sortie à la journée</b> (hors frais de personnel)					
de 1 € à 500 € Catégorie A		> 500 € à 1 000 € Catégorie B		Au-delà de 1 000 € Catégorie C	
Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
3,00 €	1,50 €	6,00 €	3,00 €	9,00 €	4,50 €

\* Tarif réduit : bénéficiaires des minima sociaux.

Hors CAGB tarif normal majoré de 50 %

**Sorties flash (2 jours - 1 nuit) :**

<b>Coût de revient de la sortie flash</b> (hors frais de personnel)					
de 1 € à 500 € Catégorie A		> 500 € à 1 000 € Catégorie B		Au-delà de 1 000 € Catégorie C	
Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
6 €	3 €	12 €	6 €	18 €	9 €

\* Tarif réduit : bénéficiaires des minima sociaux.

Hors CAGB tarif normal majoré de 50 %

**- Activités à la carte ½ journée :**

Tarifs identiques à ceux appliqués aux stages jeunes et adultes à la ½ journée (cf. paragraphe f) + carte Vie des Quartiers

**- Autres activités spécifiques :**

La participation est égale à 25 % du coût de la prestation proposée y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche) + carte Vie des Quartiers

**Pour toutes les activités :** Public hors Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : tarif normal majoré de 50 %.



**e) Séjours courts****Tarifs :**

Carte Vie des Quartiers - La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des aides de la CAF du Doubs et MSA du Doubs et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

**f) Stages jeunes et adultes et activités ponctuelles**

Stages jeunes et adultes à la ½ journée					
Coût de revient intégral du stage					
1 € à 500 €		> 500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
Tarif de la ½ journée					
Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit
3,00 €	1,50 €	6,00 €	3,00 €	9,00 €	4,50 €
Tout public hors CAGB : tarif majoré de 50 %					

Tarif réduit = moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux - CADA.

**g) Sorties familiales, randonnées ou activités sportives, de loisirs ou de découvertes ponctuelles****Carte Vie des Quartiers obligatoire**

Sorties familiales à la journée ou sorties culturelles						
	Coût de revient (hors frais de personnel)					
	de 1 € à 500 € Catégorie A		> 500 € à 1 000 € Catégorie B		Au-delà de 1 000 € Catégorie C	
Effectif familial Nombre de participants	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
1 personne	3,00 €	1,50 €	6,00 €	3,00 €	9,00 €	4,50 €
2 personnes	5,00 €	2,50 €	10,00 €	5,00 €	15,00 €	7,50 €
3 personnes	7,00 €	3,50 €	14,00 €	7,00 €	21,00 €	10,50 €
4 personnes	9,00 €	4,50 €	18,00 €	9,00 €	27,00 €	13,50 €
5 personnes	11,00 €	5,50 €	22,00 €	11,00 €	33,00 €	16,50 €
6 personnes	13,00 €	6,50 €	26,00 €	13,00 €	39,00 €	19,50 €
Par personne supplémentaire	+ 2,00 €	+ 1,00 €	+ 4,00 €	+ 2,00 €	+ 6,00 €	+ 3,00 €

\* Tarif réduit : bénéficiaires des minima sociaux.

La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif.

Public hors CAGB : majoration de 50 % sur le tarif normal

Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes.

Pour permettre au maximum d'usagers de profiter d'au moins une sortie familiale entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin 2015, l'organisateur peut être amené à limiter chaque usager à une sortie familiale.

Durant l'été, les offres seront limitées à deux sorties par personne et par famille.

Dans le cas d'une sortie similaire à une sortie organisée dans les 12 derniers mois précédents, la priorité sera donnée aux familles n'ayant pas encore bénéficié de cette offre.

Au-delà des limites précitées, les demandeurs seront inscrits sur liste d'attente et pourront accéder en fonction des places disponibles.

#### ***h) Tarifs spécifiques***

- **Accompagnement à la scolarité** : carte Vie des Quartiers
  - **Vente de produits, vente aux usagers** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche.
  - **Animations plein air** : participation libre et gratuite, pas de carte de Vie des Quartiers.
  - **Accueil parents/enfants pour les 4 structures** :
    - carte Vie des Quartiers
    - participation aux animations ponctuelles sur la base des tarifs «stages ou sorties familiales»
    - l'accueil des groupes (classes, accueils de loisirs...) hors projet commun ou visite découverte : forfait : 15 €/an.  
Public hors CAGB : tarif majoré de 50 %.
  - **Prêt de jeux : carte Vie des Quartiers** :
    - Prêt gratuit de jeux, CD ROMS, CD musique comptine, livres, revues dans une limite de 4 emprunts par famille pour une durée de trois semaines.
    - En cas de perte, non retour ou dégradation des jeux, revues, livres, CD ROMS, CD musique comptine : facturation au prix d'achat
  - **Activité couture adulte** : 15 € / an. Le nombre de séance est limité à 15 par usager
  - **Jeux en famille (Bains Douches et Maison de Quartier de Planoise)** : Accès libre et gratuit - pas de carte Vie des Quartiers
  - **Activité futsal / Maison de Quartier Grette - Butte au Lycée Professionnel de la Sainte-Famille** : Carte Vie des Quartiers obligatoire
  - **Activités créatives** : Carte Vie des Quartiers obligatoire
- Avec encadrement** : fournitures comprises : 24 €/an - fournitures non comprises : 18 €/an.
- Sans encadrement** fournitures comprises : 12 €/an - fournitures non comprises : 6 €/an

La participation à ces activités peut être limitée à un seul trimestre avec un tarif ramené au tiers.

Public hors CAGB : majoration de 50 %

- **Ateliers participatifs / projets collectifs** : gratuit avec la carte de Vie des Quartiers.

**i) Tarifs photocopies (noir et blanc) / impression / téléphone / fax / scan**

En dehors des demandes liées à la recherche d'emploi, le tirage de photocopies, l'envoi et réception de fax ou l'impression de documents en quantité limitée est un service annexe et accessoire des accueils des Maisons de quartier.

\* 0,15 € le format recto (tarif unitaire pour format A3 ou A4)

\* 0,30 € le format recto-verso.

L'utilisation du scanner est de l'usage exclusif du personnel et des associations de la structure.

Les services liés aux recherches d'emploi sont totalement gratuits y compris l'accès au téléphone, lequel est limité, pour le public, à ce strict usage.

**j) Divers**

En aucun cas, les Maisons de Quartier et l'Espace d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à adopter les tarifs ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

Après en avoir délibéré, sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et n° 4 et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les tarifs proposés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts****Annexe 1**

Il est pris en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

Il sera demandé le dernier avis d'imposition. Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence											
	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6	
Quotient Familial												
QF 1	< 450 €	< 8 100 €	< 10 800 €	< 13 500 €	< 16 200 €	< 18 900 €	< 21 600 €	< 24 300 €	< 27 000 €	< 29 700 €	< 32 400 €	
QF 2	> 450 € et ≤ à 530 €	> 8 100 € et ≤ à 9 540 €	> 10 800 € et ≤ à 12 720 €	> 13 500 € et ≤ à 15 900 €	> 16 200 € et ≤ à 19 080 €	> 18 900 € et ≤ à 22 260 €	> 21 600 € et ≤ à 25 440 €	> 24 300 € et ≤ à 28 620 €	> 27 000 € et ≤ à 31 800 €	> 29 700 € et ≤ à 34 980 €	> 32 400 € et ≤ à 38 160 €	
QF 3	> 530 € et ≤ à 640 €	> 9 540 € et ≤ à 11 520 €	> 12 720 € et ≤ à 15 360 €	> 15 900 € et ≤ à 19 200 €	> 19 080 € et ≤ à 23 040 €	> 22 260 € et ≤ à 26 880 €	> 25 440 € et ≤ à 30 270 €	> 28 620 € et ≤ à 34 560 €	> 31 800 € et ≤ à 38 400 €	> 34 980 € et ≤ à 42 240 €	> 38 160 € et ≤ à 46 080 €	
QF 4	> 640 € et ≤ à 775 €	> 11 520 € et ≤ à 13 950 €	> 15 360 € et ≤ à 18 600 €	> 19 200 € et ≤ à 23 250 €	> 23 040 € et ≤ à 27 900 €	> 26 880 € et ≤ à 32 550 €	> 30 270 € et ≤ à 37 200 €	> 34 560 € et ≤ à 41 850 €	> 38 400 € et ≤ à 46 500 €	> 42 240 € et ≤ à 51 150 €	> 46 080 € et ≤ à 55 800 €	
QF 5	> 775 € et ≤ à 900 €	> 13 950 € et ≤ à 16 200 €	> 18 600 € et ≤ à 21 600 €	> 23 250 € et ≤ à 27 000 €	> 27 900 € et ≤ à 32 400 €	> 32 550 € et ≤ à 37 800 €	> 37 200 € et ≤ à 43 200 €	> 41 850 € et ≤ à 48 600 €	> 46 500 € et ≤ à 54 000 €	> 51 150 € et ≤ à 59 400 €	> 55 800 € et ≤ à 64 800 €	
QF 6	> 900 € et ≤ à 1 200 €	> 16 200 € et ≤ à 21 600 €	> 21 600 € et ≤ à 28 800 €	> 27 000 € et ≤ à 36 000 €	> 32 400 € et ≤ à 43 200 €	> 37 800 € et ≤ à 50 400 €	> 43 200 € et ≤ à 57 600 €	> 48 600 € et ≤ à 64 800 €	> 54 000 € et ≤ à 72 000 €	> 59 400 € et ≤ à 79 200 €	> 64 800 € et ≤ à 86 400 €	
QF 7	> 1 200 € et ≤ à 2 062 €	> 21 600 € et ≤ à 37 116 €	> 28 800 € et ≤ à 49 488 €	> 36 000 € et ≤ à 61 860 €	> 43 200 € et ≤ à 74 232 €	> 50 400 € et ≤ à 86 604 €	> 57 600 € et ≤ à 98 976 €	> 64 800 € et ≤ à 111 348 €	> 72 000 € et ≤ à 123 720 €	> 79 200 € et ≤ à 136 092 €	> 86 400 € et ≤ à 148 464 €	
QF 8	> 2 062 €	> 37 116 €	> 49 488 €	> 61 860 €	> 74 232 €	> 86 604 €	> 98 976 €	> 111 348 €	> 123 720 €	> 136 092 €	> 148 464 €	

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.